

Le contexte..... P.3

Se procurer la carte P.4

Les déchetteries du territoire..... P.6

Contacts P.7

A partir du 1er janvier 2018, les particuliers auront obligatoirement besoin d'une carte magnétique pour entrer dans une déchetterie du territoire (sauf Lucq-de-Béarn). Ce badge leur donnera accès à 24 passages par an.

POURQUOI UN CONTRÔLE D'ACCÈS ?

→ Harmoniser les modalités d'accueil

Suite aux différentes fusions de 2011 et 2014, les conditions d'accueil des professionnels en déchetterie sont différentes selon les déchetteries, à savoir :

- Interdiction sur les déchetteries de l'ex-CC Lacq (avec une tolérance).
- Autorisation sur les déchetteries de l'ex-CCCO.

→ Empêcher l'accès des déchetteries aux professionnels

A partir du 1er janvier 2018, les déchetteries seront réservées au seul usage des particuliers. A cet effet, des barrières de contrôle d'accès seront installées à chaque entrée de site. Le scan d'une carte magnétique nominative (une par foyer) aux bornes d'identification permettra l'ouverture de la barrière.

→ Assurer de meilleures conditions de circulation et d'accès aux bennes

En désencombrant les quais de déchargement puisque les professionnels passeront par les filières privées dédiées ou iront décharger au site d'Orthez.

QU'EN EST-IL DES PROFESSIONNELS ?

Depuis que cette décision a été prise, les entreprises ont été informées et redirigées vers les sociétés en capacité de recevoir leurs déchets : entreprise Jouanchicot à Tarsacq, Laffitte à Besingrand et Lafont à Orthez pour les gravats.

→ Le pôle de gestion des déchets d'Orthez

Ce site continuera d'accueillir les déchets des professionnels après acceptation du service déchets de la collectivité.

Les professionnels ont une entrée dédiée qui les oblige à passer par un pont bascule sur lequel leurs déchets sont pesés. Chaque trimestre une facture est éditée, basée sur le poids et le type de déchet déposé durant la période.

Exemple de tarif à la tonne :

- 60 €+ TGAP pour les Déchets Industriel Banal (DIB)
- 40 € pour les déchets verts
- 20 € pour les gravats

On estime à 24% le coût de fonctionnement des déchetteries liés aux apports professionnels.

POURQUOI 24 PASSAGES PAR AN ?

Le nombre de passages correspond au double de ce qui est proposé dans d'autres déchetteries qui pratiquent ce mode de fonctionnement. Au niveau national la moyenne est de 12 passages par an, avec une saison haute d'avril à juin puis une autre de septembre à octobre pour les déchets verts .

Au terme de cette année, si le bilan fait apparaître que le nombre de passage n'est pas suffisant, les élus pourront réétudier la question.

Par ailleurs une tolérance sera admise pour les personnes qui auront besoin ponctuellement d'effectuer plusieurs passages (à l'occasion de travaux de rénovation d'habitat par exemple).

COMMENT SE PROCURER LA CARTE MAGNÉTIQUE ?

Pour retirer un formulaire d'inscription, 3 possibilités :

- auprès des gardiens des déchetteries,
- à la CCLO d'Orthez et de Mourenx
- télécharger sur le site www.cc-lacqorthez.fr

Environ 3 semaines après la remise du formulaire de demande, la carte sera remise soit en déchetterie, soit aux bureaux de Mourenx ou Orthez.

CALENDRIER ET COÛT DE L'OPÉRATION

- Octobre et novembre 2017 : installation des barrières de contrôle d'accès avec bornes d'identification à l'entrée de toutes les déchetteries.
- A partir de fin octobre : distribution à chaque foyer la demandant de la carte magnétique qui donne accès à toutes les déchetteries du territoire (pas seulement la plus proche).
- Décembre 2017 : test de fonctionnement
- A partir du 1^{er} janvier 2018 : Le dispositif sera opérationnel

Coût total de l'opération : 140 000 € HT (fourniture et pose de bornes, barrière et acquisition de 18 000 badges + logiciel).

Formulaire de demande d'une carte d'accès en déchetteries

La carte d'accès est réservée aux habitants de la Communauté de communes de Lacq Orthez et donne accès à toutes les déchetteries du territoire (une carte par foyer et 24 passages annuels maximum). Pour l'obtenir, merci de remettre ce formulaire en déchetteries ou l'adresser à la Communauté de communes par voie postale ou le renseigner sur le site internet www.cc-lacqorthez.fr.

- Nom :

- Prénom :

- Nom du conjoint si différent:

- Adresse :

Code Postal Commune :

- Téléphone fixe : Portable :

- Nombre d'habitants dans le foyer :

- Statut* : Locataire - coordonnées du propriétaire:
 Propriétaire

- Attribution* : 1^{ère} carte renouvellement

- Récupération de la carte* :

La carte vous sera remise dans le lieu de votre choix dans un délai de trois semaines (pas d'envoi postal)

Déchetterie

Arthez de Béarn Mourenx

Maslacq Orthez

Monein Ramous

Communauté de communes - 9 avenue du Pesqué - ORTHEZ

Communauté de communes - rond point des Chênes - MOURENX

Date :

Signature

Cadre réservé aux services administratifs

Date de retour du formulaire:

Visa de l'agent :

Date de mise à disposition:

Pour tout renseignement : Service déchets de la communauté de communes au 05 59 60 95 42.
 * : cocher la case correspondante à votre choix

Modèle de Carte



Les équipements de traitement des déchets de la CCLO



Communauté de communes de Lacq-Orthez

Rond-point des chênes

BP 73

64 150 MOURENX

Tél. : 05 59 60 03 46

Sylvie Brouat

Responsable du Pôle Environnement

Véronique Lahoun

Responsable du service déchets

Tel : 05 59 60 95 42

Anne-Marie Laborde

Chargée de communication

Tél : 05 59 60 84 26

courriel: am-laborde@cc-lacqorthez.fr